



Sinistre non-responsable mais défaut de contrôle technique

Par marineesitn858

Bonjour,

Suite à un sinistre non-responsable, je suis inquiète de ne pas être indemnisée par mon assureur à cause d'un défaut de contrôle technique.

J'ai laissé mon véhicule en stationnement sur une place prévue à cet effet, dans une rue à sens unique. En récupérant ma voiture, j'ai remarqué que l'avant gauche avait été frotté, la peinture arrachée, et la taule fendue à 3 endroits au dessus de la roue avant gauche. J'en ai conclu qu'un conducteur a endommagé ma voiture en passant à côté dans la rue.

Ce conducteur n'a pas laissé de coordonnées et il n'y a a priori aucun témoin. Je me retrouve donc dans une situation de sinistre, non-responsable, dont le tiers n'est malheureusement pas identifié.

Je déclare le sinistre à mon assurance, qui m'informe que je ne suis effectivement pas responsable et que mon contrat permet sa prise en charge. Vient ensuite l'expert, à qui je dois envoyer une série de photos des dommages, et un recto-verso de la carte-grise. Il m'informe après analyse que la date du contrôle technique est dépassée depuis un mois. Mon véhicule, en circulation depuis 4 ans, ça aurait donc été le premier contrôle technique.

Cependant, à part un rappel à l'ordre et la demande de faire faire le contrôle technique au plus vite, je n'ai pas eu d'autre information au sujet du traitement de mon sinistre en tant que tel, l'expert ne m'a pas donné de rendez-vous avec le réparateur (pour le moment).

Vais-je devoir assumer la pleine responsabilité de l'accident et faire réparer la carrosserie à mes frais complètement ? Ou l'expert va-t-il revenir vers moi plus tard ?... Je m'inquiète, sachant que je trouverais un peu gros de devoir assumer la pleine responsabilité d'un sinistre non-responsable alors que mon véhicule, certes en défaut de contrôle, n'était pas en circulation à proprement parler, mais correctement stationné.

J'ai donc pris rdv pour un contrôle technique dans 2 jours, mais étant habituellement très soigneuse de mon véhicule, je suis un peu dégoûtée. J'espère être rassurée ici, le sentiment que la situation se retourne contre soi n'est pas franchement agréable...

Merci à tous

Par chaber

bonjour

Vais-je devoir assumer la pleine responsabilité de l'accident et faire réparer la carrosserie à mes frais complètement

Hormis la responsabilité civile obligatoire l'indemnisation dépend des clauses de votre contrat. Pour un refus total ou partiel il faut que ce soit bien indiqué d'où un peu de lecture